



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MATAWINIE

AVIS PUBLIC

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 22 novembre 2023, a été adopté le règlement 236-2023 *ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin de modifier diverses dispositions*, ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 décembre 2023 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce huitième jour de janvier deux mille vingt-quatre.

Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière